

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 05 Décembre 2019 à 20 heures 30

Membres présents : Bouchet Michaël, Boudet Jean Bernard, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Salvan Elisabeth, Vours Marie Agnès, Vours Marie Ange, Vergne Jérôme

Procurations :

Absent excusé : Lamic Pascal, Vergne Jérôme

Date de convocation : 29 novembre 2019

Secrétaire de séance : Cassabois Marie-Pierre

Le jeudi 05 décembre 2019 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers, sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1 - Approbation PV réunion du 24 octobre

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Rajouter au point 6 craintes sur les eaux souterraines et les eaux de boisson à l'avenir. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Plan de financement réhabilitation boulangerie multiservices

Monsieur le maire présente le projet de réhabilitation d'un commerce multi-services qui sera aménagé dans les locaux de la boulangerie achetés par la commune. Ces travaux intégreront aussi le réaménagement de deux logements sociaux dont un pour le professionnel.

Tous les coûts sont maintenant connus après la présentation de l'avant - projet sommaire par le bureau d'étude Arkidéa et l'étude des frais annexes par le SDAIL.

Afin d'en assurer le financement, il propose de solliciter l'attribution des différentes subventions auprès de l'Etat avec la DETR et la DSIL, la Région avec le Pass Commerce de proximité et Habitat et logement, le Département avec le FAST, la communauté de communes Cauvaldor avec fonds de concours et l'Europe avec le programme Leader.

Après en avoir délibéré à la majorité par 7 voix pour et 1 contre, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de financement tel qu'annexé à cette délibération.
- de solliciter de M. le Préfet, Mme la Présidente de Région, M. le Président de Cauvaldor, M. le Président du PETR, les subventions correspondantes.
- d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

3 – Convention SYDED assistance à projet : Station épuration

La station d'épuration de la commune qui dysfonctionne depuis plusieurs années doit être refaite selon un nouveau procédé (filtres à roseaux) pour une capacité d'environ 250 EH.

Le SYDED du Lot nous propose l'accompagnement technique de l'émergence jusqu'à l'achèvement des travaux par l'intermédiaire de son service SATESE.

Cet accompagnement qui peut être interrompu à tout moment par la commune consiste en :

- recrutement d'un maître d'oeuvre
- suivi des principales étapes de l'opération jusqu'à son achèvement
- expertise technique et juridique indépendante durant toute l'opération

Ce calendrier doit démarrer en février 2020. Le montant de cet accompagnement s'élève à 6 000 € HT.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la proposition du SYDED
- autorise le maire à signer l'accord sur intervention du SYDED ainsi que toutes les affaires afférentes à ce projet.
- S'engage à inscrire cette dépense sur le budget annexe de l'assainissement 2020.

4 – Tarifs assainissement 2020

Le maire rappelle les tarifs 2019 en précisant que la redevance de modernisation de réseaux reste quant à elle au tarif de 0,250 € le m³ pour 2020.

- Abonnement 127 €
- 1 personne : 28 € - 2 personnes : 46 € - 3 personnes et + : 64 €
- résidence secondaire ou vacant : 28 €
- artisan : 28 € - camping et restaurant 168 €

La taxe de raccordement augmente de 393 € (en 2019) à un montant de 408 € pour 2020.

Soumis à approbation, accepté à l'unanimité.

5 – Indemnité conseil nouveau trésorier

Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de demander le concours du nouveau trésorier ayant pris ses fonctions et ce, à partir de Septembre 2019 pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribuée à Monsieur LAGARRIGUE Pascal selon état transmis par le comptable.

6 - Décision travaux voirie Cauvaldor

Monsieur l'adjoint chargé de la voirie indique au conseil que les attributions de compensation versées par la commune à Cauvaldor comprennent le fonctionnement et l'investissement de voirie. En ce qui concerne le fonctionnement, l'épavage, l'élagage ainsi que le curage des fossés, le dérasement des routes ne sont pas compris dans ces attributions. Ces travaux spécifiques représentent 200 € au kilomètre de voirie.

Le conseil municipal considérant :

- la vétusté de notre épareuse
- l'obligation de faire appel à des professionnels pour tous ces travaux

décide à l'unanimité de confier la totalité de l'entretien de la voirie à Cauvaldor, la commune s'engageant à inscrire ces attributions de compensation supplémentaires au budget 2020.

7 - Régularisation mairie - Vaur

L'acte d'acquisition des bâtiments et du terrain de la boulangerie à M. et Mme VAURS a eu lieu le 8 août. Le loyer d'août a été perçu par les anciens propriétaires. Ceux-ci ont payé les taxes foncières de l'année 2019.

Selon les calculs du cabinet notarial, il en résulte donc que M. et Mme VAURS doivent 370,96 € au titre du loyer. La commune doit 559,74 € au titre de la taxe foncière. La différence dûe par la commune de Miers à M. et Mme VAURS est donc de 188,78 €.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de payer ce solde dû.

8 – Rapport eau et assainissement

Présentation par Marie-Pierre CASSABOIS. Dossiers consultables en mairie.

9 - Réunions passées

SIL - Tous les contrats avec les 6 personnes concernées ont été signés. Chacun devra s'acquitter de 50 € par réglette après leur mise en place. Des devis de panneaux et de supports vont être demandés.

PLUI h - Une entrevue avec le responsable urbanisme de Cauvaldor a eu lieu. Il a présenté le zonage prévu, des modifications ont été apportées en particulier au niveau de la réhabilitation des granges anciennement agricoles en logements.

Le conseil municipal devra maintenant finaliser le zonage pour une présentation définitive de Cauvaldor avant approbation du conseil.

FDEL - M. Lesvignes de la FDEL est venu pour étudier les possibilités d'implantation d'un nouveau transformateur pour obtenir une puissance de 60 KVA à la boulangerie – Réalisation assez compliquée mais M. Lesvignes va se concerter avec Enedis pour trouver la meilleure solution.

Visite des stations d'épuration de Sarrazac et de l'Hôpital St Jean -

Ce sont 2 stations qui fonctionnent selon le principe des filtres à roseaux. Elles correspondent au projet prévu pour notre commune et leur fonctionnement satisfait les utilisateurs. Seul problème pour nous : la continuité du service qui nous empêchera d'utiliser le terrain des installations déjà existantes.

Adressage - Les noms des routes puis des rues et places sont maintenant connus. Ils vont être communiqués à M. Jammes du SDAIL pour qu'il puisse attribuer un numéro aux maisons et les points GPS correspondants.

Société Quadran Total – M. Pujol de cette société est venu présenter à la mairie un projet de panneaux photovoltaïques au sol. Il a l'accord de 3 propriétaires ce qui représente environ 15 ha, il a encore 2 propriétaires à voir pour une surface de 10 ha. Il souhaite que ces terrains soient inscrits en zone spécifique sur le PLUI h.

Commission culture et patrimoine.

• **Rêves de pierres – lundi 18 novembre** : La commission culture et patrimoine a rencontré des membres de l'association. Après des échanges fructueux, il a été décidé qu'association et commission travailleraient, chacune de son côté, à la rédaction d'une convention de mise à disposition du site de Barrières. Une réunion de synthèse et de finalisation de la convention sera à programmer courant janvier 2020.

• **Inauguration du tableau miersois de Breughel – dimanche 19 janvier** : À l'occasion des vœux de la municipalité, sera inauguré le tableau où figure une cinquantaine de Miersoises et Miersois. Des animations présentées par l'association Art'zimut agrémenteront la manifestation.

Questions diverses

- Mme Ludivine MATHIEU qui vient de s'installer sur la commune de Montvalent souhaite mettre son enfant sur l'école du RPI l'Etoile. Elle a demandé une prise en charge des frais de scolarisation par la commune de Montvalent. Celle-ci a refusé étant donné qu'elle est liée au RPI de Martel. Sa demande étant très argumentée et que son rattachement au RPI l'Etoile se fonde sur la proximité et ses attaches familiales avec Miers, pour résoudre cette situation, la commune de Miers accepte de prendre à sa charge les frais de scolarité de cet enfant pour les années à venir ainsi que de son frère qui fera sa rentrée en septembre 2020.

- Lecture d'un courrier de M. Dossetti

Le nécessaire doit être fait rapidement.

- Problème des animaux errants

C'est un problème récurrent assez difficile à résoudre. Une communication sera faite dans le prochain bulletin communal.

- Rétro 2019 Les informations auprès des différentes associations sont en cours de récupération.

Fin de la séance à 23 h 15

